



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante

N° de rapport : 28 / 16 - 301/05				
Concerne : ☑ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique Type d'habitation : ☑ maison ☐ appartement ☐ autres :				
Demandeur: Certi GReen - SeRAING				
Personne sur place :code EAN de l'installation :				
Adresse de la visite :	GHe, 9	-4801	STerre	
Date de visite : 0/09/16 Date d'émission : 0/09/16 Références client : 1/0				
Référentiel réglementaire : RGIE art. □ 271 ◘ 276 bis et dérogations ☑ 271 bis □ 278				
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
Description de l'installation visitée :				
Tension d'utilisation : ☐ A Nombre de tableaux :				
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	ombre de circu	its terminaux .		
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation		X		
Etat du matériel électrique installé	X			
Mesures de protection contre les contacts directs		X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs				
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé		/		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		2		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la		*		
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		V		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	V	^		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			Y	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations		V	-	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	X	1		
Résistance de dispersion de la prise de terre		X		
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl. Manquements / Notes :				
Voir Annexe		THE REST COMMENS	Par Percent	
THE PURE TERMINENT AND ADDRESS OF THE PURE TO SERVICE A SECURIOR OF THE PURE TO SERVICE AND ADDRESS OF THE PURP TO SERVIC	or or it was represent to	8 C 12 FREE DE DE -	1 18 2 4 4 1 4 1	
<u>Conclusion</u> :			RA/	
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain con le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	trôle periodiqu	e est à effectuer	RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215	
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.				
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.				
Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL, CUFFARO Domenico WWW.certigreen.be				

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA nº BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vināve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 0536 23/16 901/05	
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.	
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants : CAUE + S.D.B	
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :	
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :	*
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :	
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :	
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: CME. Albreve de flanchis per de l'instable à l'astable à l'asta	6,
les Tennals et about sourts de certain 5	
The state of the s	